Crédit Foncier Franco-Canadien,

DIVISION DE QUEBEC.

Pour permettre au Directeur de faire procéder sans délai à l'estimation, il faut lui faire tenir de suite :

1° La demande ;

2° L'état des revenus et des charges ;

3° Les certificats des Corporations municipale et scolaire ;

4° Le plein montant du dépôt fixé par le tarif.

L'établissement de propriété et les titres peuvent être envoyés plus tard, lorsqu'on est d'accord sur le montant du prêt.

BIBLIOTHEQUE
S.M.E
QUEBEC.

18-5-81 - 1000